

**Campagne internationale pour interdire les mines  
— Coalition contre les armes à sous-munitions  
STRATÉGIE 2017-2021**





# Stratégie de l'ICBL-CMC 2017-2021



La Stratégie 2017-2021 de la Campagne internationale pour interdire les mines - Coalition contre les armes à sous-munitions (ou ICBL-CMC, en anglais)<sup>1</sup> fournit un cadre pour guider le travail du réseau au cours des cinq prochaines années. Au cours de cette période, l'ICBL-CMC continuera à œuvrer en faveur d'un monde sans mines antipersonnel et sans armes à sous-munitions. La stratégie tient compte du contexte mondial actuel en ce qui concerne les mines terrestres et les armes à sous-munitions, et de la valeur ajoutée de l'ICBL-CMC. Elle présente un ensemble de buts et d'objectifs qui se renforcent mutuellement, et qui sous-tendent les actions collectives des membres de l'ICBL-CMC en 2017-2021, ainsi que le soutien offert par le secrétariat. Elle fournit un cadre de référence pour le conseil de gouvernance de l'ICBL-CMC qui établira les priorités opérationnelles et thématiques annuelles au cours des cinq prochaines années, tout en tenant compte de l'évolution du contexte. Les résultats des actions collectives de l'ICBL-CMC et la pertinence de ses activités pour la mission globale du réseau seront régulièrement surveillés au moyen d'indicateurs concrets et de rapports d'étape.

## Vision

***Un monde sans mines antipersonnel ni armes à sous-munitions, où les souffrances causées par ces armes ont pris fin, et où les droits des victimes sont promus et respectés.***

## Notre mission et nos valeurs

L'ICBL-CMC est un réseau mondial de la société civile voué à mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions (ou *Landmine and Cluster Munition Monitor*, en anglais) est un outil essentiel que l'ICBL-CMC utilise pour mesurer les progrès réalisés et pour éclairer le travail de tous les membres de la communauté anti-mines.

Nous cherchons à empêcher l'utilisation, la production et le commerce de ces armes, et à faire en sorte que les stocks soient détruits. Nous dénonçons toute utilisation de ces armes et nous mobilisons les autres afin de stigmatiser ces armes davantage. Nous appelons à l'élimination accélérée de toutes les mines terrestres, armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre, et nous demandons le respect des droits et des besoins des victimes. La meilleure façon d'atteindre ces objectifs est d'assurer l'adhésion universelle au Traité d'interdiction des mines (1997) et à la Convention sur les armes à sous-munitions (2008). L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions suit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux traités.



Nous informons et rassemblons le public qui peut agir avec nous pour un monde sans mines antipersonnel ni armes à sous-munitions, où les droits des victimes sont respectés. Nous surveillons, analysons et rendons compte des progrès accomplis sur ces traités, et des obligations qui n'ont pas encore été remplies.

Les membres de l'ICBL-CMC, y compris les victimes de mines terrestres et d'armes à sous-munitions, sont actifs dans une centaine de pays. Nous travaillons de manière inclusive avec les organisations non-gouvernementales et les personnes engagées à nous aider à atteindre nos objectifs. Nous croyons en l'impact d'un réseau coordonné et flexible d'organisations non-gouvernementales expérimentées qui travaillent avec passion.

<sup>1</sup> La stratégie a été mise au point grâce à la participation des membres de l'ICBL-CMC et d'autres parties prenantes. La version finale a été approuvée par le Conseil de gouvernance de l'ICBL-CMC le 4 janvier 2017.



Nous collaborons étroitement avec nos membres pour veiller à ce que notre travail se fasse dans le respect et la compréhension mutuels. Nous nous efforçons de veiller à ce que les femmes et les hommes participent également à la planification et à la mise en œuvre de nos activités. Nous sommes profondément attachés aux principes d'égalité et de non-discrimination, et nous croyons que les survivants d'explosions de mines et d'armes à sous-munitions sont particulièrement bien placés pour défendre leurs propres droits de manière efficace.

Grâce à notre solide recherche et à l'expertise diversifiée de nos membres, nous travaillons étroitement et régulièrement avec les gouvernements et les organisations internationales œuvrant au désarmement humanitaire. Notre partenariat de longue date avec ces acteurs est essentiel pour parvenir à la pleine universalisation et à la mise en œuvre des conventions.

## Buts et objectifs

### I) Pas d'utilisation d'armes à sous-munitions ni de mines antipersonnel

- 1a) Au moins 130 États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions d'ici à 2020
- 1b) La norme contre les armes à sous-munitions et les mines est renforcée

### II) L'ampleur de la contamination par mines antipersonnel ou par restes d'armes à sous-munitions diminue

- 2a) Les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions terminent le déminage dès que possible, au plus tard à leur date butoir telle qu'établie par l'article 4
- 2b) Les États parties au Traité d'interdiction des mines terminent le déminage dès que possible, au plus tard à leur date butoir telle qu'établie par l'article 5, ou en 2025
- 2c) Le financement national et international pour le déminage des mines antipersonnel et des restes d'armes à sous-munitions est suffisant

### III) Des progrès mesurables sont accomplis en ce qui concerne la qualité de vie des victimes de mines et d'armes à sous-munitions

- 3a) Les États parties agissent pour répondre aux besoins des victimes et des autres personnes qui ont des besoins similaires, à titre de priorité nationale
- 3b) La participation significative et durable des victimes en matière de prise de décision aux niveaux national et international s'accroît
- 3c) Le financement est suffisant pour la mise en œuvre des obligations des traités et des engagements pris envers les victimes de mines et d'armes à sous-munitions

## Contexte

Dix-huit ans après l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des mines et sept ans après celle de la Convention sur les armes à sous-munitions, la majorité des nations du monde ont renoncé à l'utilisation des mines terrestres et des armes à sous-munitions. Les membres du Traité d'interdiction des mines ont largement adopté la date butoir de 2025 pour un monde exempt de mines terrestres - et nous sommes vraiment dans la dernière ligne droite pour atteindre cet objectif. L'utilisation de mines antipersonnel par les États est presque entièrement chose du passé; leur utilisation est maintenant principalement limitée aux mines improvisées employées



par des acteurs non-étatiques. La production de mines antipersonnel en usine est pratiquement inexistante. Bien que l'utilisation d'armes à sous-munitions continue dans et par une poignée d'États non parties, la majorité des pays ont adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et aucune utilisation par un État partie n'a eu lieu depuis l'entrée en vigueur de l'instrument.

La norme à l'encontre des mines antipersonnel est quasiment globale et celle contre les armes à sous-munitions ne cesse de croître. Mais l'utilisation massive de ces armes dans le passé et leur utilisation plus récente à échelle limitée continuent d'affecter les populations, en particulier les civils et souvent les groupes les plus vulnérables: les personnes déplacées, les pauvres et les enfants. Alors que le nombre de victimes annuelles a considérablement baissé au cours des 20 dernières années, des milliers de personnes sont encore tuées et blessées par ces armes chaque année, ce qui demeure un impact important pour un problème dont la solution est connue.

Les organisations humanitaires d'action contre les mines ont réalisé d'importants progrès ces dernières années, trouvant des solutions appropriées pour localiser la contamination et pour remettre les terres à disposition grâce aux enquêtes et au déminage. Vingt-six États parties au Traité d'interdiction des mines et sept États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ont terminé l'élimination

de la contamination sur leur territoire. Mais quelque 60 États sont encore contaminés par des mines antipersonnel et/ou des restes d'armes à sous-munitions. La remise à disposition des terres est un processus ardu, mais avec suffisamment de ressources les experts savent comment le faire efficacement, en employant les meilleures méthodes pour déterminer l'emplacement et l'étendue de la contamination. Nous croyons que les États contaminés par les mines pourront terminer leur travail de déminage d'ici à 2025, et que tous les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, sauf les plus lourdement contaminés, devraient pouvoir respecter les délais fixés par l'article 4 si leurs efforts restent concentrés sur cet objectif.



De même, il existe des solutions pour répondre aux besoins des victimes de mines ou d'armes à sous-munitions, et pour défendre leurs droits. Pour ce faire, les États doivent garantir l'accès aux services dont les victimes ont besoin, garantir leur pleine participation lorsque des décisions sont prises au sujet de leur vie, et adhérer à la Convention sur les droits des personnes handicapées

et à son protocole facultatif. Pour ce faire, il faut des ressources et une expertise technique, mais il faut également veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte.

## Valeur ajoutée de l'ICBL-CMC

L'ICBL-CMC a contribué à promouvoir une grande partie des progrès réalisés jusqu'ici. Nous avons fait cela en poussant les gouvernements à se joindre à ces traités qui sauvent des vies, et à respecter leurs engagements. L'ICBL-CMC est la seule coalition internationale d'organisations de la société civile travaillant à promouvoir l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. L'expertise, la pertinence et la crédibilité de la coalition proviennent des organisations nationales et internationales qui la composent. Notre portée mondiale se fonde sur une expérience et des connaissances propres à chaque pays. Ainsi, notre plaidoyer et notre recherche sont éclairés par les informations les plus récentes en provenance des communautés affectées. Grâce à nos membres à l'échelle mondiale, nous faisons part de la réalité des communautés touchées jusque dans l'arène diplomatique.

L'ICBL-CMC, par le biais de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions (*Landmine and Cluster Munition Monitor*, en anglais), publie les rapports

annuels les plus complets concernant les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre à l'échelle mondiale. Ces rapports sont éclairés par les connaissances, l'expérience et les recherches complémentaires des membres de l'ICBL-CMC, et ils sont produits par l'équipe de l'Observatoire, dont les membres sont reconnus comme des experts de haut niveau sur ces questions. L'Observatoire est

devenu le régime de surveillance de facto du Traité d'interdiction des mines et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Les rapports annuels publiés par l'Observatoire sont des sources d'information indispensables pour les gouvernements, les organisations internationales, les agences des Nations Unies, la société civile, les universitaires et les médias. Cette recherche sert de fondement à nos efforts collectifs de plaidoyer.



Les membres de l'ICBL-CMC travaillent inlassablement à mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, à remettre à disposition les terres déminées, à répondre aux besoins des victimes et à habiliter les victimes à revendiquer leurs droits. En tant que réseau, nous maintenons l'attention de la communauté internationale sur la tâche à accomplir, et nous encourageons les dirigeants à démontrer leur volonté politique et à dégager les ressources financières et techniques nécessaires. Ainsi, les efforts de nos membres sont soutenus et renforcés par ceux de la campagne mondiale.

## Notre méthode de travail

Au cours des cinq prochaines années, de 2017 à 2021, l'ICBL-CMC continuera de promouvoir sa vision d'un monde exempt de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Notre plaidoyer sera fondé sur les données probantes, tant au niveau international qu'au niveau national. Nous maintiendrons un mécanisme de suivi mondial et publierons des rapports annuels couvrant toutes les questions thématiques liées aux mines et aux armes à sous-munitions. Nos efforts viseront à influencer les États par l'intermédiaire de décideurs clés, et à renforcer le plaidoyer d'autres acteurs. Entre 2017 et 2021, le travail sur les mines et les armes à sous-munitions visera l'atteinte de jalons en vue de résultats finaux précis, tels que la date butoir de 2025 pour le Traité d'interdiction des mines. Il s'agira également d'encourager les États non parties à adhérer aux traités, et de veiller à ce que les États remplissent toutes leurs obligations définies par le Traité d'interdiction des mines et la Convention sur les armes à sous-munitions.

La force de l'ICBL-CMC vient de sa voix collective, qui représente des centaines d'organisations de la société civile du monde entier, utilisant les renseignements les plus récents et les plus complets sur les mines et les armes à sous-munitions. Au cours des cinq prochaines années, l'ICBL-CMC continuera d'influencer le progrès vers un monde sans mines, entre autres grâce aux moyens suivants:

- La surveillance des développements relatifs aux mines et aux armes à sous-munitions, dans tous les domaines thématiques, et la diffusion des renseignements pour éclairer les décisions en matière de politiques, par le biais de publications telles que les rapports de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions, des mappemondes et des fiches de renseignements.
- Le soutien technique et financier aux membres de l'ICBL-CMC qui mènent des activités de plaidoyer auprès des preneurs de décisions à l'échelle nationale. Ce soutien inclut le renforcement des capacités, en fonction des besoins.



- Le soutien au plaidoyer fondé sur les données probantes à l'échelle internationale, en particulier en encourageant la participation efficace de membres de la société civile lors des assemblées des États parties au Traité d'interdiction des mines et à la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que par des réunions bilatérales avec des représentants gouvernementaux à Genève et New York.

Les actions collectives de l'ICBL-CMC sont déterminées et exécutées par les membres, avec le soutien d'un petit secrétariat. Par exemple, en ce qui concerne le travail de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions, l'expertise et la supervision éditoriale sont fournies par les membres alors que la coordination et la mise en forme des rapports sont assurées par le secrétariat de l'ICBL-CMC.

Les priorités annuelles en matière de surveillance mondiale et de plaidoyer national et international sont guidées par cette stratégie et déterminées en tenant compte des possibilités de progrès, des défis urgents, de la capacité des membres à induire des améliorations dans certains pays ou dans des domaines thématiques spécifiques, et, enfin, de la capacité du secrétariat de l'ICBL-CMC en matière de soutien aux actions de ses membres.



[www.icblcmc.org](http://www.icblcmc.org)

Chemin Eugène-Rigot 2A  
Case postale 1672  
1211 Genève 1  
Suisse